



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 28 JUIN 2018 (Convocation du 21 juin 2018)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 18
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 11

L'an deux mille dix huit, le jeudi vingt huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mr Eddy NEMERY, Mmes Nathalie LECOCQ, Chantal MENEGATTI, Mrs Didier LEPLANG, Romuald LECLER, Mme Evelyne MASSIN, Mr Régis COLLINET.

Absents excusés : Mrs Jean-Michel MARTEAUX, Jean Pierre LAJEUNESSE, Mmes Marie-Françoise HELOIN, Mme Caroline HANNIER.

Absents : Mrs Alain KOSTUS, Frédéric LE GUINIO, François NAUDIN.

Procurations : Mr JM. MARTEAUX a donné procuration à Mme D. MEURIE

Mme C. HANNIER a donné procuration à Mme Ch. MENEGATTI

Secrétaire de Séance : Mme Martine LESSERTISSEUR a été élue secrétaire de séance.

CM 2018/0036 – Création de 2 postes d'adjoint animation et 1 d'adjoint technique, modification du tableau des emplois

. Création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- Décide la création de deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (26 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2018.

La création d'un poste d'adjoint technique prévu à l'ordre du jour est annulé (point passé lors de la dernière réunion du 28 mai 2018 : délibération CM 2018/0033)

. Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal décide :

- . de modifier ainsi le tableau des emplois

Cadres ou emplois	Nouvelle dénomination au 1/1/17	Cat.	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u>				
Adjoint administratif principal 1ère classe	Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 2ème cl.	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif	C	3	1 poste à 35 heures 1 poste à 20 h et 1 poste à 27h
Rédacteur principal 2ème classe		B		1 poste à 35 heures (non pourvu)
<u>Filière technique</u>				
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 2ème cl.	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique			2 postes à 35 heures
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique	C	9	9 postes à 35 heures 3 postes à 20 heures 1 poste à 20 heures (non pourvu) 1 poste à 14 heures (non pourvu)
Adjoint technique 2ème cl. = ASVP	Adjoint technique = ASVP	C		1 poste à 35 heures (non pourvu)
Agent de maîtrise principal		C		1 poste à 35 heures (non pourvu)
	Adjoint technique	C	1	1 poste à 9 heures
<u>Filière Animation</u>				
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation de 2ème classe	Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 27 heures
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	2	2 postes à 26 heures 1 poste à 35 heures (non pourvu)
<u>Filière culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine 2ème classe	Adjoint du patrimoine	C	1	1 poste à 35 heures
<u>Filière sociale</u>				
ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 2ème classe	C	1	1 poste à 35 heures 1 poste à 35 heures (non pourvu)
<u>Filière Police</u>				
Brigadier - Agent de police municipale	Gardien Brigadier - Agent de police municipale	C	1	1 poste à 35 heures
		Soit	27	agents

. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : 13 pour

CM N° 2048/0037 - Création de Contrat à durée déterminée d'adjoint technique (26 heures hebdomadaires)

Pour accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Service technique :

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de :

- créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (26 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 6 mois
- recruter un agent non titulaire sur ce poste

Madame le Maire invite le conseil à en délibérer,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- Décide la création d'un contrat à durée déterminée à temps non complet (26 heures hebdomadaires) pour un poste d'adjoint technique à pourvoir au 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 6 mois.
- Décide de recruter un agent non titulaire pour ce poste
- détermine ainsi les clauses des contrats :
 - la durée hebdomadaire du contrat est fixée à 26h00
- L'agent recruté recevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 347, indice majoré 325
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat.

CM N° 2018/0038 - Renouvellement des baux de chasse (N° 1 et 2)

Les Baux de chasse N° 1 et 2 arrivant à échéance, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

. Le choix de la Société de Chasse :

Lors de la réunion de la commission « environnement -vie associative » qui a eu lieu le 15 juin 2018, il a été débattu sur le choix de la Société de Chasse. La Société de Chasse actuellement titulaire des baux de chasse est la Société de Chasse aux Bois de Floing (Président Mr THEISS Bruno).

Mr MAROLLE Serge, dans un courrier du 12 février, nous informe qu'il se porte candidat pour obtenir les baux de Chasse.

Après concertation des membres de la commission, ces derniers proposent à l'ensemble du Conseil Municipal de :

. Retenir la Société de Chasse aux Bois (Président Mr THEISS Bruno) comme locataire des baux N° 1 et 2.

En date du 26 juin 2018, Mr MAROLLE Serge et Mr FEUILLET Patrice ont déposé un nouveau courrier en proposant de louer les baux du droit de chasse au prix de 7.375,00 € pour les 2 lots

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour et 1 abstention,

. Retient la Société de Chasse aux Bois (Président Mr THEISS Bruno) comme locataire des baux N° 1 et 2.

. Reconduit les baux de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de St-Menges et Floing (baux N° 1 et 2) à la Société de Chasse aux Bois (dont Mr THEISS Bruno est le Président) pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2027 selon les termes des baux.

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

. Fixe le droit de chasse en forêt communale pour la campagne 2018/2019 selon le coefficient donné par l'Office National des Forêts (0.9698) soit :

- pour le bail N° 1 : 4.610,09 € X 0.9698 = 4.470,86 €

- pour le bail N° 2 : 195,96 € X 0.9698 = 190,04 €

CM N° 2018/0039 - Etude du dossier de Losange déploiement concernant le déploiement des RSO (raccordement sécurité opération) (réseau très haut débit Grand Est)

La Région Grand Est a donné une délégation de service public à la Société LOSANGE, pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire. Celui-ci sera réalisé dans un délai de 5 ans maximum.

Pour réaliser cette opération, Losange doit implanter sur notre territoire communal, trois sous-répartiteurs Optiques pour répartir la fibre sur l'ensemble de la Commune (SRO) aux endroits suivants : avenue des Martyrs de la résistance (SRO 08-008-268), rue Charles de Gaulle (SRO 08-008-065) et allée du Cosec (SRO-08-008-090),

La Commune doit valider le projet ainsi que les locations des 3 SRO.

Après exposé par Madame le Maire, le Conseil Municipal devra se positionner sur le projet et si positionnement positif, donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents utiles à cette opération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour,

. Approuve le projet d'implantation des SRO présenté par la Société LOSANGE et situés : avenue des Martyrs de la résistance (SRO 08-008-268), rue Charles de Gaulle (SRO 08-008-065) et allée du Cosec (SRO-08-008-090),

. Donne pouvoir à Madame le Maire à signer les conventions pour les 3 emplacements retenus.

CM N° 2018/0040 - Transfert des abris voyageurs au profit d'Ardenne Métropole

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la convention relative au transfert d'abris voyageurs proposée par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Après en avoir débattu et délibéré,

Le conseil municipal,

Par 12 voix pour et 1 abstention,

. refuse de transférer les abris voyageurs à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

CM N° 2018/0041 - Achat de tickets de manège pour la fête locale

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- Décide l'achat de tickets de manèges pour tous les enfants présents à la fête pour un montant de 400,00 €.

CM N° 2018/0042 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la Commission Locale des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole du 31 mai 2018, et demande au Conseil Municipal d'adopter ce compte rendu

Le Conseil Municipal,

Vote ainsi :

. 4 voix pour l'adoption du compte rendu du CLECT du 31 mai 2018

. 8 contre et 1 abstention

Affaires diverses :

CM N° 2018/0043 - Acceptation de chèque Groupama :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

. Accepte le remboursement de Groupama : chèque de 5.279,97 € concernant le sinistre survenu sur un bâtiment communal suite à la tempête du 03 janvier 2018.

CM N° 2018/0044 - Plan d'alignement parcelles AL 147 et 148, rue du Stade

En date du 29 mars 2018, le Conseil n'avait pas validé et accepté le plan d'alignement établi par le Bureau D'Etudes DUMAY de Sedan (délibération CM 2018/0017) concernant les parcelles AL 147 et 148 de la rue du Stade.

Après entretien avec le Bureau d'Etudes DUMAY, il s'avère que le plan d'alignement fourni est conforme au plan du cadastre. Par conséquent, le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- . Annule la délibération CM N° 2018/0027 du 29 mars 2018.
- . Valide et accepte le plan d'alignement individuel établi par le Bureau d'Etudes Dumay
- . Autorise Madame le Maire à signer ce plan

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- . du mail de Mr Jean Luc WARSMANN du 30 mai 2018 concernant la défense du Centre Hospitalier de Sedan et de sa réaction et propositions au sujet du projet de contrat de performance du groupement hospitalier du territoire Nord Ardennes 2018 – 2002
- . du Mail du 17 juin 2018 du Collectif de défense des hôpitaux de proximité des Ardennes adressant un courrier au Président du Conseil de surveillance de l'hôpital de Sedan
- . du règlement des transports scolaires 2018-2019 voté le 29 mai 2018 en Conseil Communautaire

Le Maire,
Dominique MEURIE.

